



LE BULLETIN CATHOLIQUE

DU DIOCÈSE DE MONTAUBAN

Abonnement : ordinaire : 8 F.; — de soutien : 10 F.
au Secrétariat de l'Evêché de Montauban

— C. C. P. Toulouse 467.30 —

Direction : M. le Ch. Roumagnac, Evêché - Montauban (T.et-G.)

ROME ET LE CONCILE.

LETTRE DE ROME - Rome, le 24 Octobre.

Je sens, plus cruellement que de coutume, la difficulté de vous écrire une Lettre que vous lirez dans une semaine. Vous parler du passé... il sera déjà vieux. Vous parler de l'avenir... c'est bien incertain. Les prophètes sont rares, les journaux en font la preuve. Il y a deux jours, un quotidien de Paris livrait à ses lecteurs les secrets d'une réorganisation de la Curie. Plus modeste et prudent, son confrère préférerait écrire qu'on ne sait rien à ce sujet. Ce qui est, je crois, la vérité.

Consultation des Conférences Episcopales.

Cette semaine, le Concile n'a pas tenu de Congrégation Générale. Nous ne sommes pas allés à Saint-Pierre. Le travail des Pères, car nous avons travaillé, s'est poursuivi par Conférences Episcopales. Tout s'est passé en effet comme si le Saint-Père avait voulu donner aux Evêques l'occasion de travailler en Conférences et de façon pratique. Bon nombre d'entre elles sont en effet à leurs débuts.

Le Saint-Père a donc consulté les Conférences sur le renouvellement de la discipline pénitentielle : c'est-à-dire l'abstinence, le jeûne, le carême, etc..., dans la ligne des deux Constitutions sur l'Eglise et sur la Liturgie. Devant les conditions nouvelles de la vie, il est indispensable d'apporter des modifications à la législation actuellement en usage. Loin de constituer un

relâchement, cette formulation nouvelle doit procurer une restauration du sens vrai de la pénitence.

Nous avons consacré à cette étude plusieurs heures cette semaine et les Présidents de Conférences ont porté à une réunion les conclusions de leur Episcopat.

Pour cette semaine, un nouvel objet a été proposé à la réflexion des Conférences : l'examen de la question des indulgences. La question est plus importante et plus lourde de conséquences qu'il n'apparaîtrait au premier abord. Nous avons remarqué à cette occasion, et interprété comme une volonté de collaboration, la franche loyauté avec laquelle l'organisme de la Curie chargé de cette matière a soumis aux Evêques tout le dossier qu'elle a rassemblé avec les pièces même du débat.

On dit que la question des mariages mixtes serait aussi l'objet d'une consultation des Conférences Episcopales.

L'Episcopat Français.

A ces travaux, l'Episcopat Français a joint, cette semaine, l'étude de problèmes intéressant la Pastorale en France. Hier, le matin et l'après-midi, au cours de cinq heures de réunion, nous avons étudié l'ensemble de la pastorale scolaire et examiné la question des prêtres au travail au sujet de laquelle un Communiqué a été donné : vous le connaissez.

Bien que un peu plus rodés au travail des Conférences, nous avons découvert spécialement l'efficacité de la réflexion en régions apostoliques préalable à une discussion générale. C'est ainsi que nous avons étudié la réforme de la discipline pénitentielle et la pastorale scolaire. L'étude en région apostolique permet une meilleure collaboration de tous les Evêques et l'examen plus attentif des problèmes avec leur note particulière à chaque région. Ce sont les mêmes avantages que nous reconnaissons au travail en Zones pastorales que nous poursuivons dans le diocèse.

Le Schéma sur la Liberté religieuse.

Cependant, cette semaine, les Commissions Conciliaires ont poursuivi la révision des Schémas selon les indications données par les amendements. Une fois acquis les premiers votes, elles ne peuvent plus introduire d'elles-mêmes de changements notables. Mais elles doivent examiner toutes les suggestions des Pères.

Hier, nous avons donc reçu la nouvelle rédaction du Schéma sur la Liberté. Discuté dès le début de cette Session, du 15 au 21 Septembre, objet d'un vote favorable de principe, le Schéma a été repris et travaillé pendant un mois par la Commission. Le texte qui nous est remis aujourd'hui est la cinquième rédaction depuis la deuxième Session du Concile.

Vous parler de la doctrine du Schéma serait trop long ici et vous l'aurez sans doute déjà lue dans les journaux. Je me borne à quelques indications sur la présentation du texte, mais elles sont significatives des méthodes de travail des Commissions.

Le fascicule qui nous est remis comporte quatre-vingt-deux pages, grand format : in-8°. Il présente d'abord en quinze pages, sur deux colonnes, le texte admis en principe le 21 septembre et celui qui a été établi depuis. Ensuite, vient en quarante-et-une pages bien tassées le résumé succinct de tous les amendements, écrits ou oraux, parvenus à la Commission. Enfin, suivent en quinze pages la présentation et le commentaire, numéro par numéro, du nouveau texte avec les corrections ou modifications qui l'ont établi. Ainsi, la Commission remet aux Pères tout le dossier.

Conversion au Concile.

Mais la semaine sera courte: dès Vendredi après-midi, les Congrégations seront suspendues pour 10 jours. Parmi les Evêques de France, certains rentreront dans leur diocèse, d'autres feront en Terre Sainte un Pèlerinage éclair; d'autres enfin resteront ici ou voyageront en Italie. Pour ma part, avec une trentaine d'Evêques Français, je passerai 3 jours pleins en retraite aux environs de Rome. Le silence et la prière me paraissent spécialement utiles en cette période.

Un Archevêque Français écrivait il y a quelques jours, vous l'avez lu sans doute, qu'il avait fait au Concile sa conversion. Volontiers, je porterais le même témoignage. Les travaux du Concile et la rencontre d'Evêques venus des divers Continents nous ont transformés dans notre connaissance de l'Eglise et notre conscience des tâches pastorales. Conversion de l'esprit d'abord, qui appelle la conversion du cœur et celle de la volonté.

J'emporterai à la retraite, avec le Nouveau Testament, la Constitution sur l'Eglise et le Décret sur la charge pastorale des Evêques. Ainsi j'essaierai de faire ce que je conseille fortement à chacun d'entre vous : méditer

à la lumière de l'Esprit-Saint ce que je crois élaboré et décidé sous son mouvement.

Peut-être pour quelques-uns faut-il parler d'abord d'une conversion au Concile, souhaitant que sans tarder ils y reconnaissent l'œuvre de Dieu renouvelant son Eglise. Pour nous tous, certainement il s'agit surtout de trouver dans l'étude et la méditation des actes du Concile le principe et le soutien de la conversion personnelle qui nous fera vivre avec l'Eglise et nous renouveler selon son dessein.

Un homme en situation difficile m'écrivait il y a moins d'une semaine : « Voici arrivée l'heure où s'impose une halte et un moment de recueillement et de réflexion ». « Cette phrase de Paul VI à l'ONU m'a particulièrement frappé... je crois que j'arrive à prier, en tout cas je suis disponible ».

Demandons les uns pour les autres d'être disponibles aussi à tous les appels du Concile.